



DÉPARTEMENT DU LOIRET

MAIRIE de SAINT-JEAN-LE BLANC

B.P. 07

45655 SAINT-JEAN-LE-BLANC CEDEX

Conseil Municipal du 23.04.2021

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le vendredi vingt-trois avril deux mil vingt et un, vingt heures, sous la Présidence de Mme GRIVOTET, Maire, sur sa convocation en date du 16 avril 2021.

PRÉSENTS : Mme Françoise GRIVOTET, Maire, M. Thierry CHARPENTIER, Mme Delphine MIALANNE, M. Alexandre LANSON, Mme Evelyne BERTHON, M. Laurent ASSELOOS, Adjoints, M. Philippe LANNON, Mme Manon AMINATOU, M. François VIAUD, Conseillers municipaux délégués, Mme Sylvie BOUGOT, Mme Julia BRETON, M. Nicolas BOURGOGNE, Mme Danielle RIBOURDOUILLE, M. Frédéric LANDEL, Mme Marie-Christine INGRAND, M. Didier BOURDIN, Mme Elodie BELLANGER, M. José PONS, Mme Ivana PESIC, M. Fabrice GREHAL, Pascal LANSON, M. Olivier SILBERBERG, Mme Sandrine LOISEAU-MELIN, Mme Florence SALLÉ-TOURNE, M. Christophe TAFANI, Conseillers Municipaux.

ABSENTS excusés avec procuration :

M. François GRISON	donne pouvoir à	M. LANNON
Mme M-F DELCROS	donne pouvoir à	M. CHARPENTIER
Mme Aurélie VOISIN	donne pouvoir à	M. TAFANI

ABSENTE non excusée :

Mme Murielle CHEVRIER

Secrétaire : M. Olivier SILBERBERG

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 MARS 2021

M. Alexandre LANSON indique qu'en page 7, dans le compte rendu de la commission urbanisme, il était indiqué que les documents seraient disponibles à l'issue des deux dernières réunions publiques mais en fait ils ne seront disponibles que fin mai/début juin.

Sans observation supplémentaire, le procès-verbal est approuvé.

DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE

Numéro et date de décision	Intitulé de la décision	Entreprise titulaire	Montant de la présente décision du maire
DE-2021-FIN-014	Suppression de la régie de recettes "gala de danse"		
DE-2021-FIN-015	Suppression de la régie de recettes "manifestations culturelles"		
DE-2021-ST-016	PORTANT ACTE MODIFICATIF AU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CREATION D'UN ESPACE DE STOCKAGE EN EXTENSION DU DOJO LOT 1	REVIL	1 180 € H.T
DE-2021-FIN-017	Bail de location du logement situé 8 rue du Ballon		500 € / mois

COMMISSION COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DU 6 AVRIL

Mme GRIVOTET présente le compte rendu :

1/ Sommaire du Saint-Jean-le-Blanc & VOUS N°77 Juin 2021 :

- ouverture du Jardin des écoliers : ouverture sans cérémonie. Une autre manifestation sera organisée plus tard.

- Piéto : Alexandre LANSON explique que des personnages « Piéto » (silhouettes phosphorescentes en métal) vont être installés à proximité de certains passages piétons pour inciter les personnes à ralentir.

- Roseraie : Mme GRIVOTET rappelle que l'application mobile du Loiret « KWYS » va être déployée dans le jardin de roses (balises d'information qui émettent sur mobile). Aussi, la municipalité souhaite baptiser un rosier et l'ajouter à la collection du jardin. La commission pourra le choisir prochainement via le groupe WhatsApp dédié, parmi 3 rosiers présélectionnés par le Service des Espaces Verts. La volonté est d'attribuer à la rose le nom d'une célébrité locale.

2/ Espace Citoyen

M. Alexandre LANSON explique que fin juin le Portail Famille sera remplacé par l'Espace Citoyen, qui reprendra les démarches Scolaire, Périscolaire et Petite Enfance mais présentera aussi d'autres possibilités : prise de rendez-vous état civil, réservation de salles,...

La communication sur ce nouvel outil numérique sera assurée via le bulletin municipal, le Web, la réalisation d'une vidéo tuto et un flyer distribué dans les cahiers des écoliers.

M. Alexandre LANSON précise que cet outil est livré clé en main. L'aspect général du portail est déjà assez abouti mais nous avons la possibilité de personnaliser la bannière, qui habille la page d'accueil.

3/ Sujets divers

Signalétique des bâtiments

Mme GRIVOTET explique que les bâtiments communaux sont mal ou pas signalés en façade et qu'un groupe de travail interne a été constitué pour harmoniser la signalétique.

Les membres de la commission ont validé les principes graphiques de cette nouvelle signalétique (charte de couleur en fonction des types de bâtiments, caractères...)

Ils ont également validé les nouvelles dénominations suivantes :

Salle polyvalente >	Salle Hôtel de Ville
Salles AMIS >	Salles des Varennes
Complexe Rue Creuse >	Village sportif
Nouvelle salle Rue Creuse >	Espace de convivialité
Terrain de pétanque >	Boulodrome

Disques de stationnement

Mme GRIVOTET annonce que les 5 000 disques de stationnement ont été reçus. Dès que les zones bleues en centre-ville auront été redéfinies (projet en cours avec la Police Municipale), ceux-ci seront distribués aux Albijohanniciens de plus de 18 ans, sur présentation de justificatifs d'identité et de domicile.

Nuisances de plein air

Mme GRIVOTET annonce qu'un flyer sera prochainement réalisé (fin du mois d'avril) et boîté sur la commune, pour rappeler la réglementation en matière de nuisances sonores et de feux de plein air. Celui-ci rappellera par exemple : les horaires d'interdiction de tonte, les montants des amendes en cas de non-respect, les solutions qui existent pour l'entretien et le recyclage des végétaux,...

COMMISSION TRAVAUX DU 6 AVRIL

M. VIAUD présente le compte rendu :

I – POINT DES TRAVAUX EN COURS

Création d'un espace de stockage au Dojo :

M. VIAUD fait un point sur l'avancée des travaux. La dalle de béton est coulée, les murs commencent à être montés. Les travaux sont en phase avec le planning.

Création d'une salle de convivialité au gymnase rue Creuse :

La structure bois du bâtiment est installée. Les accès extérieurs seront réalisés en régie par les agents du Pôle Cadre de Vie et du Patrimoine (CTM et espaces verts).

Les travaux sont en phase avec le planning, ils devraient se terminer mi-juillet, comme prévu.

Rénovation énergétique à l'école primaire Jean Bonnet :

M. VIAUD rappelle le calendrier des travaux : démarrage des travaux aux congés de février pour deux semaines, puis aux congés de Pâques pour deux semaines et enfin dès les congés d'été début juillet pour 6 semaines.

Il indique que les travaux prévus initialement pendant les vacances de Pâques (dès le 26 avril) pourront être avancés dès la semaine prochaine afin de se conformer au nouveau calendrier des vacances scolaires.

II – TRAVAUX AU CARREFOUR DE LA RUE DES ANGUIGNIS, RUE DES BALLEES ET RUE DU BALLON

M. VIAUD rappelle que la société TPVL a été retenue pour effectuer les travaux. Le projet a été présenté à la nouvelle adjointe de quartier d'Orléans qui a validé le projet. La réunion de présentation du projet et du chantier aux riverains, compte tenu du contexte sanitaire, ne pourra pas se faire.

III – REQUALIFICATION DE LA RUE DEMAY

M. VIAUD a présenté aux membres de la commission le projet de requalification de la rue Demay entre la route de Saint-Cyr-en-Val et l'Avenue Gaston Galloux. Il rappelle que le maître d'ouvrage est Orléans Métropole et le maître d'œuvre est le bureau d'étude INCA.

Les travaux sont estimés à 600 000 € TTC et vont se dérouler de la manière suivante : premier tronçon entre la route de Saint-Cyr et l'école Jean Bonnet en juillet et août 2021, puis le tronçon Jean Bonnet/Gaston Galloux. Les enrobés sur chaussée seront réalisés en une fois sur une journée (rue barrée hors période scolaire et mercredis).

Les principes d'aménagement sont :

- Piste cyclable bidirectionnelle sur trottoir sud
- Trottoir nord réservé aux piétons et aux normes d'accessibilité PMR
- Places de stationnement marquées sur chaussée pour former des écluses et réduire la vitesse ou encoche sur le trottoir là où la largeur le permet.

Une vidéo sur les travaux rue Demay est présentée :

Lien vers la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=nnh4t5IsEsY>

IV – QUESTIONS DIVERSES

M. SILBERBERG signale que les armoires à fibre restent très souvent ouvertes.

Mme GRIVOTET répond que la mairie a écrit plusieurs fois à SFR pour signaler ce problème.

Les armoires sont censées être fermées à clé mais les sous-traitants n'ont pas les clés et forcent les armoires pour les ouvrir.

M. VIAUD indique que le renouvellement des canalisations route de Sandillon va engendrer des problèmes de circulation dès le 10 mai.

M. SILBERBERG demande des précisions sur la piste cyclable bi-directionnelle sur le trottoir sud qui semble ne pas être réglementaire, rue Demay.

Mme GRIVOTET indique que les travaux ont été confiés à une entreprise spécialisée qui a respecté la réglementation donc on peut leur faire confiance. De plus le trottoir réservé aux piétons est de l'autre côté.

M. VIAUD indique que la question sera posée.

M. SILBERBERG demande des précisions sur l'accès PMR pour les personnes qui arrivent au niveau du pont. Il demande quelle manière on va les faire passer de l'autre côté.

Mme GRIVOTET indique qu'il n'y a aucune solution sous ce pont SNCF, à part élargir.

M. BOURGOGNE demande à M. SILBERBERG sur quelle réglementation il se base.

M. SILBERBERG indique qu'il a été interpellé par des personnes qui sont engagées dans des associations qui défendent l'usage du vélo.

Mme GRIVOTET indique que le plus simple serait que ces personnes nous contactent.

M. GREHAL salue l'arrivée d'une piste cyclable rue Demay. Il suggère d'interroger la Métropole sur la mise en place d'une communication préventive vis-à-vis des riverains car il y a énormément de bateaux de long de la voie. Cette communication permettrait d'inciter les gens à faire attention lorsqu'ils vont sortir de chez eux et d'éviter les accidents.

Mme GRIVOTET indique qu'effectivement il faudra rappeler la réglementation du code de la route.

Mme BRETON demande s'il est possible d'installer un système de miroir pour mieux voir les vélos.

Mme GRIVOTET indique que l'installation de miroirs est interdite.

M. SILBERBERG demande s'il est possible de faire un point sur l'avancement des différents projets prévus en investissement.

Mme GRIVOTET indique que cela n'est pas prévu à l'ordre du jour du conseil, un point sera fait lors d'une prochaine commission travaux.

Mme GRIVOTET souligne que cet aménagement de la rue Demay est une belle réalisation et celle-ci était demandée depuis longtemps. C'est un travail qui a été bien réfléchi et faire cohabiter les voitures, les cyclistes et les piétons n'était pas chose facile. La société qui a travaillé dessus a fait un très bon travail qui sera sans doute apprécié par tous les usagers de cette route.

M. VIAUD souligne qu'il a reçu deux représentants des parents d'élèves qui ont été satisfaits de ce qui a été présenté.

COMMISSION ENVIRONNEMENT DU 13 AVRIL

Mme AMINATOU présente le compte rendu :

Ordre du jour :

1. Actions en cours

- Recrutement du Référent environnement :

La mairie a reçu 12 candidatures. Elles seront étudiées quand le nouveau DGS sera présent.

- Jardin pédagogique dans l'accueil de loisirs :

M. Grégory FAUDUET, Directeur de l'accueil de loisirs propose à la mairie un projet pour réaliser un jardin pédagogique dans le centre de loisirs. Le terrain est disponible à proximité des espaces verts. La commission y est favorable.

Il propose également un projet « Arbre » avec des écoliers de l'accueil de loisirs.

- L'Abeille Olivétaine

Madame Le Maire et Manon AMINATOU ont reçu les responsables de l'association l'Abeille Olivétaine, association créée en 2010 dont l'objectif est de favoriser et de promouvoir le développement et la connaissance de l'abeille et de son habitat.

Les missions sont la pédagogie sur l'apiculture, les ruches et la formation.

Ces bénévoles passionnés font des animations, des webinaires et mettent en avant la création des associations apicoles ou maison d'abeilles.

L'association propose l'installation des ruches (cheminées ou classiques) dans la commune et la distribution du miel labellisé Saint-Jean-le-Blanc.

Elle incite également les habitants à se constituer en associations et propose de les accompagner dans leur objectif de connaissances sur l'apiculture et sur la vie des abeilles.

L'association a transmis un guide sur le frelon asiatique et comment agir à l'échelle de la collectivité.

La ville relancera la communication sur la participation financière qu'elle octroie aux particuliers pour la destruction des nids de frelons asiatiques

Antérieurement, sur présentation d'une facture (postérieure au 19 décembre 2018) relative à la destruction d'un nid de frelons asiatiques sur la commune, et d'un RIB, la mairie remboursera la dépense à hauteur de 80 € TTC maximum

- Le magazine « Saint Jean Le Blanc & Vous »

L'opération « ma rue en fleurs » a permis d'offrir un sachet de graines pour fleurir nos rues. Il a été distribué dans la commune. C'est le moment de végétaliser nos rues et de réduire ainsi le désherbage.

Nous constatons que la distribution du magazine est partielle sur la commune, le service communication de la ville contactera le prestataire de distribution pour régler ce manquement.

2. Charte VTSPE (présentation aux Assistantes Maternelles, conférence virtuelle, guide)

- La ville de SJLB a reçu le guide « Ma région sans PE » de la Métropole.

Avec le service de communication, nous valoriserons le contenu pour une communication spécifique à la ville.

- Manon AMINATOU propose de faire une présentation virtuelle sur les enjeux des PE et comment agir au quotidien pour les Assistantes Maternelles

- Informations :

- Guide Recocrèche (Santé Environnement 2020) qui permet de réduire l'exposition des enfants aux polluants chimiques dans les projets de rénovation et construction de structures petite enfance.
- La Clause Verte est un réseau d'achats publics peut faciliter l'engagement des acheteurs dans la démarche d'une éco transition.

3. Risques naturelles et plan de prévention (invitation Orléans Métropole)

Suite à la réunion de la métropole sur la co-construction avec les communes de la stratégie de la réduction de la vulnérabilité aux inondations du territoire d'Orléans Métropole, la ville a sollicité la Métropole pour faire une présentation sur la cartographie d'inondation de Saint-Jean-Le-Blanc. Nous sommes en attente des conditions nécessaires pour la réussite de cette information.

Divers :

M. Gilles PINSARD, référent environnement du collège Jacques Prévert, a été reçu.

Le collège a un groupe d'Ecodelégués, qu'il coordonne depuis 3 ans et avec lequel, il met en place des actions de développement durable.

Sachant que les collèges sont de la compétence du Département, nous verrons toutefois comment communiquer sur ces actions pour les valoriser.

M. TAFANI indique qu'effectivement il connaît quelques personnes qui n'ont pas eu le dernier Saint Jean Le Blanc & Vous.

Mme GRIVOTET indique que les personnes qui se sont manifestées pour avertir qu'il ne l'avait pas reçu l'ont eu par courrier dès qu'ils nous ont communiqué leur adresse.

Le prestataire a reconnu qu'il y avait eu des anomalies lors de cette distribution.

M. Alexandre LANSON indique qu'une communication sera faite sur la destruction des nids de frelons. Effectivement la mairie participe à hauteur de 80 € pour la destruction des nids de frelons sur présentation d'une facture.

COMMISSIONS DES AFFAIRES SCOLAIRES DU 15 AVRIL

M. CHARPENTIER présente le compte rendu :

- EFFECTIFS SCOLAIRES 2021/ 2022

Monsieur CHARPENTIER fait un point au sujet des inscriptions scolaires en cours.

Etat des effectifs actuels :

NIVEAU	FE	ME	GE	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	6E	TOTAL	Nombre de Classes	modifications à venir pour la rentrée scolaire 2021/2022 (validées par l'Education Nationale le 26 Mars 2021)	
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES													
Ecole Maternelle Maurice Genevoix	46	35	47							148	6		
Ecole Élémentaire Denis Vigner / Charles Juvet				40	57	52	52	37		238	10		
Ecole Maternelle Jean Béraud	30	34	39							103	5	ouverture d'une classe GS-CP	
Ecole Élémentaire Jean Béraud				34	49	45	41	45	14	228	10	formation d'une classe aux vues des effectifs en 6ème	
TOTAL	76	71	86	74	106	97	93	82	14	719	31		
Différence avec 2020/2021	-18	+7	+2	-22	+8	+4	+12	-4	0				
	253			466									

* L'effectif de la classe 6ES n'est pas encore connu à ce jour (les familles sont notifiedes par les services de l'éducation nationale, elle ne peut pas accueillir plus de 14 élèves).

Le suivant des inscriptions en cours :

EFFECTIFS PAR NIVEAU 2020/2021											
NIVEAUX	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS	TOTAL	Nombre de Classes
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES											
Ecole Maternelle Maurice Genevois	55	46	49							151	8
Ecole Élémentaire Demay-Vignier / Charles Jeune				57	50	52	36	38		236	10
Ecole Maternelle Jean Bonnet	35	38	35							108	4
Ecole Élémentaire Jean Bonnet				49	45	41	45	65	14	242	11
TOTAL	91	84	84	106	95	93	81	86	14	737	33
		259				478					

La ville a d'ores et déjà été notifiée par les services de l'Education Nationale de 2 décisions à propos de l'organisation scolaire 2021/2022 (courrier de Mr Philippe BALLE, inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Loiret en date du 26 Mars 2021) :

- la fermeture d'une classe à Jean BONNET élémentaire
- et l'ouverture d'une classe mixte Grande Section – Cours Préparatoire sur le groupe Jean BONNET.

Cela fait suite à des effectifs en baisse sur l'école élémentaire.

Après échange avec l'inspectrice de la Circonscription dont dépend la commune : Mme Valérie DE NADAÏ, la veille de cette réunion, M. CHARPENTIER précise que l'école Charles Jeune / Demay Vignier est « sous surveillance ». Les effectifs sont stables entre ceux projetés pour la rentrée 2021/2022 et les effectifs actuels, cependant une ouverture de classe a été évoquée lors du conseil d'école du 15 mars dernier pour cette école.

Certaines mesures peuvent expliquer ces évolutions :

- Maintien de la mesure des Grande Sections (GS) à 24 élèves par classe en maternelle,
- Déploiement des CP et CE1 limités à 24 par classe en élémentaire.

Au vu des chiffres diffusés, on constate qu'il y aura sur la commune en 2021/ 2022 32 élèves de CP de moins qu'en 2020/ 2021.

L'orientation du service, concernant les inscriptions à venir, est de proposer systématiquement à chaque nouvelle inscription scolaire, une affectation à Jean BONNET (maternelle et/ou élémentaire) afin de changer la décision de fermeture de la classe en élémentaire. Cependant, M. CHARPENTIER précise que

ce sera très compliqué. En effet l'école élémentaire « perd » 14 élèves par rapport à l'année scolaire précédente (plus importante baisse des écoles de la commune).

▪ ORGANISATION SCOLAIRE AVRIL 2021

Suite à la fermeture des écoles aux vues des annonces gouvernementales, un service exceptionnel d'accueil a été mis en place en direction des enfants de public prioritaire. Les conditions d'accueil exceptionnel fixées étaient strictes.

Chaque enfant pouvant être accueilli devait avoir ses 2 parents exerçant un métier dit « prioritaire ». Voici le détail des semaines où cet accueil exceptionnel a pu être mis en place :

Semaine 14

Accueil d'enfants de personnel prioritaires					
Ecoles de regroupement : Jean Bonnet maternelle et élémentaire					
SEMAINE 14*					
	05-avr	06-avr	07-avr	08-avr	09-avr
ELEM		17	4	15	18
MATER		13	0	10	11
TOTAL		30	4	25	29

* Le temps "scolaire" (8h30-11h30 puis 13h30-16h30) des jours de la semaine 14 a été assuré par des enseignants. Le temps périscolaire (7h30-8h30, 11h30-13h30 puis 16h30-18h30) par des agents périscolaires

Semaine 15 et 16

Vacances scolaires : accueil exceptionnel assuré par des agents périscolaires municipaux.						
Lieu d'accueil : Jean Bonnet maternelle et élémentaire						
SEMAINE 15						
	12-avr	13-avr	14-avr	15-avr	16-avr	
ELEM	9	9	7	6	7	
MATER	6	7	3	7	7	
TOTAL	15	16	10	13	14	
SEMAINE 16						
	19-avr	20-avr	21-avr	22-avr	23-avr	
ELEM**	3	5	4	5	6	
MATER**	2	2	3	3	4	
TOTAL**	5	7	7	8	10	

* Suite aux dispositions gouvernementales, modification du calendrier des vacances scolaires : du 12/04 au 23/04/2021 à la place du 26/04 au 06/05/2021.

**Le service s'adapte aux plannings de familles dites prioritaires, qui évoluent régulièrement. Les chiffres sont susceptibles d'évoluer sur la semaine 16.

▪ ELEMENTS POUR RENTREE SCOLAIRE 2021/ 2022

En vue d'une prochaine commission scolaire qui devra statuer sur les tarifs périscolaires et extra-scolaires de l'année scolaire prochaine, voici les différents points qui seront mis à l'étude :

Mise à l'étude tarifs périscolaires 2021/2022

Tarifification de l'étude surveillée à l'unité comme l'accueil périscolaire du soir (fin du forfait mensuel).

Mise en place d'un tarif : inscription hors délai et présence non prévue

Mise en place d'une tarification en fonction d'un QF suite à l'habilitation des accueils périscolaires (matin et soir) par les services de la DDCS et de la CAF.

Révision des Tarifs de l'Accueil Collectif de Mineurs (Mercredis et vacances scolaires).

Mise en place d'un Tarif P.A.I : pour la pause méridienne et pour les enfants accueillis à l'Accueil Collectif de Mineurs (Mercredis et Vacances)

Un tarif prenant en compte les QF CAF pourrait être mis en place pour les accueils périscolaires du matin et du soir (hors étude surveillée). Cela fait partie d'un projet visant à habilitier les accueils périscolaires municipaux par les services de la DDCS et de la CAF. Cela apporterait un encadrement conforme à la réglementation préconisée par l'Etat (taux d'encadrement, diplômes...) et pourrait permettre le déclenchement d'une subvention par les services de la CAF pour permettre d'y accéder (estimation à +/- 15 000€).

Les tarifs de l'Accueil de loisirs n'ont pas été révisés depuis quelques années, ils devraient être réévalués lors de la prochaine commission scolaire. Tous les points présentés seront donc débattus lors de la prochaine réunion.

A propos des changements pour la rentrée prochaine, une modification importante et attendue verra les délais de réservations pour la restauration scolaire et l'accueil de loisirs (mercredis et vacances scolaires) passer de 15 à 7 jours avant la date de fréquentation souhaitée.

Par ailleurs et suite au changement de logiciel métier du service scolaire (passage de Ciril enfance à Concerto) il est évoqué la création d'un tarif d'inscription hors délai et un tarif de fréquentation non prévue. L'objectif sera de favoriser les inscriptions à travers le logiciel afin d'éviter les consommations sans réservation préalable et d'affiner les prévisions d'enfants accueillis ainsi que l'encadrement nécessaire.

▪ AFFAIRES DIVERSES

M. CHARPENTIER explique aux membres de la commission que le bâtiment modulaire mis à la disposition de l'école maternelle Jean Bonnet sera positionné à côté de l'entrée principale et non sur l'espace vert situé derrière l'école comme annoncé précédemment. Après examens sur place et analyses il est plus intéressant de le positionner à cet endroit, car l'accès aux sanitaires se fera de façon directe et évitera de traverser une classe pour y accéder. Cette installation pourra être posée en ras du sol compte tenu de son emplacement, ne nécessitant pas la mise en place d'une rampe supplémentaire. Une subvention de 48 000 euros a été accordée par le département pour la réalisation de ce bâtiment.

M. CHARPENTIER informe la commission que la Ville a répondu à un appel à projet de l'éducation nationale visant à subventionner des actions numériques à destination des écoles.

Une demande pour 30 000€ de matériel a été déposée pour chaque école élémentaire. Le résultat de cette action pourrait aboutir à une subvention totale allant jusqu'à 42 000€.

(Exemple d'une demande formalisée pour l'une des écoles : un chariot numérique a été sollicité : c'est un chariot roulant qui pourrait naviguer entre les différentes classes d'une école et qui serait équipé d'une dizaine d'ordinateurs portables avec le nécessaire pour les recharger et les ranger. Cet exemple d'investissement évite de doter toutes les classes d'un matériel numérique qui ne serait pas exploité toute l'année et propose des possibilités d'activités numériques en groupe malgré tout.)

Sur les 60 000€ le reste à charge pour la ville serait de 18 000€. Aucune dépense liée à cette demande ne sera engagée avant la garantie du financement par l'Etat.

M. Pascal LANSON trouve l'idée du chariot numérique très bonne mais il demande si la fibre a été installée pour éviter les problèmes de connexion.

M. CHARPENTIER indique qu'au niveau de Demay-Vignier il y a encore des difficultés au niveau des volumes de transferts de données et de connexion car pour l'instant la fibre n'est pas installée.

M. CHARPENTIER indique qu'une suggestion a été déposée dans la boîte à idées : faire des pique-niques. En accord avec le prestataire une fois par semaine et à tour de rôle les classes feront des pique-niques ce qui permettra d'alléger les services de restauration.

DELIBERATION n°2021-04-011

Rapporteur : Mme GRIVOTET

DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES D'ORLEANS METROPOLE

Aux termes de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est une commission permanente réunissant des représentants des communes concernées, dont la mission consiste à évaluer les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par l'EPCI aux communes membres, ou lorsque celle-ci est négative, versée par les communes membres à l'EPCI.

La commission rend ses conclusions dans un rapport qui est soumis à l'approbation des communes membres. Les évaluations sont ainsi déterminées par les délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseillers municipaux, adoptées sur la base du rapport élaboré par la CLECT.

La CLECT est créée par l'organe délibérant de l'établissement public, lequel en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Dans sa délibération du Conseil Métropolitain du 26 novembre dernier, Orléans Métropole a retenu le principe suivant :

- 5 membres pour la commune d'Orléans
- 2 membres pour les communes dont la population est supérieure à 15 000 habitants (hors Orléans)
- 1 membre pour les autres communes.

La population prise en compte pour fixer les principes de composition est la population municipale en vigueur au 1 janvier 2020.

Ceci exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, relatif à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré :

DECIDE :

- **De désigner Mme GRIVOTET**, représentante de la commune de Saint-Jean-le-Blanc à cette commission.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2021-04-012

Rapporteur : M. ASSELOOS

DISPOSITIF D'AIDE A LA FORMATION B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur)

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A) est une porte d'entrée vers les métiers de l'animation et représente une clé pour évoluer dans un parcours professionnel. Dans le cadre de la politique municipale à destination de la jeunesse, la Commune de Saint-Jean-le-Blanc propose d'accompagner des jeunes dans la préparation de cette formation.

Cet accompagnement se déclinerait par la mise en place d'un dispositif d'aide à la formation B.A.F.A. Il s'agira d'apporter une aide financière aux jeunes motivés par la formation B.A.F.A. pour qui le coût important est un facteur limitant.

Dans ce cadre, les jeunes âgés de 17 à 25 ans, quel que soit leur statut, habitant sur la Commune de Saint-Jean-le-Blanc, pourront bénéficier d'une aide financière pour financer leur formation au B.A.F.A.

Sur présentation de la facture relative à la première session de formation générale, d'un RIB et d'un document attestant de l'âge du demandeur, la collectivité participera à hauteur de 100 € par jeune.

Considérant que pour chaque année civile, une enveloppe de 1 000 € est réservée à cette action, les 10 premiers demandeurs pourront bénéficier de l'aide. Toute demande postérieure aux dix premières demandes sera éligible l'année suivante, en liste d'attente, si le dispositif est reconduit.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1111-2,

Vu les travaux préparatoires de la commission jeunesse du 28 novembre 2018,

Vu l'avis de la commission de finances dématérialisée du 20 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le dispositif d'aide à la formation Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur,
- **D'ACCORDER**, par année civile, une aide de 100 € TTC aux 10 premiers Albijohanniciens présentant la facture relative à leur première session de formation générale au BAFA. La facture devra être présentée avant le 15 décembre de chaque année.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2021-04-013

Rapporteur : Mme MIALANNE

ADHESIONS ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE / BILLETS SAISON CULTURELLE 2020-2021 - REMBOURSEMENT EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE LIEE AU COVID-19

Le conseil municipal,

VU la délibération n°2020-06-017 ayant fixé la cotisation annuelle de l'Ecole Municipale de Musique 2020-2021,

VU la délibération n° 2020-06-016 ayant fixé les tarifs de la saison culturelle 2020-2021,

VU la situation exceptionnelle et les restrictions gouvernementales imposées en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19,

CONSIDERANT que des élèves ont subi un arrêt de l'enseignement dispensé,

CONSIDERANT que les spectacles qui étaient programmés dans le cadre de la saison culturelle 2020-2021 ont été annulés ou reportés,

DECIDE :

- D'autoriser Madame le Maire à prendre des décisions individuelles pour les élèves concernés et de rembourser lesdits élèves partiellement ou à hauteur de la cotisation versée.
- D'autoriser Madame le Maire à rembourser les personnes ayant acheté des billets de spectacles de la saison culturelle, reportés ou annulés.

Ce remboursement se matérialisera par des mandats au chapitre 67.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2021-04-014

Rapporteur : Mme GRIVOTET

CONVENTION AVEC API PARTICULIERS (RECUPERATION DES DONNEES CAF ET IMPOTS DES PARENTS POUR LE NOUVEAU LOGICIEL METIER)

Le conseil municipal,

VU la mise en place du nouveau logiciel métier,

CONSIDERANT la possibilité de créer une interface avec la CAF et la DGFIP pour récupérer les données des parents,

CONSIDERANT qu'il convient de fournir une délibération explicitant l'usage des données, pour effectuer une demande d'autorisation,

CONSIDERANT que les données demandées sont :

- L'avis d'imposition est nécessaire pour les parents non affiliés à la CAF
- L'adresse fiscale et CNAF est collectée afin de vérifier que le demandeur réside bien sur la commune de Saint Jean le Blanc
- Le quotient familial permet de déterminer les tarifs de participations aux activités extrascolaires

DECIDE :

- D'autoriser la signature par Mme le Maire de la convention avec API PARTICULIER.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES DIVERSES

M. TAFANI demande si les rumeurs sur des éventuels départs d'agents au sein de la Police municipale sont fondées.

Mme GRIVOTET suppose qu'il doit s'agir de rumeurs car pour l'instant il y a bien 5 policiers municipaux en place.

M. TAFANI demande des précisions sur les ouvertures aléatoires de la Poste.

Mme GRIVOTET indique que la Poste nous avertit quand elle est fermée donc nous communiquons ces informations sur les réseaux sociaux afin de prévenir les habitants.

Mme GRIVOTET précise qu'elle a eu un entretien avec des responsables de la Poste qui lui ont affirmé que ce bureau de poste ne fermerait pas. Par contre, il est vrai qu'il n'y a qu'une seule personne au guichet et elle est souvent en arrêt maladie.

Elle précise que même si nous communiquons sur le sujet nous ne sommes pas responsables des fermetures de la Poste.

M. TAFANI indique que des riverains lui ont rapporté que l'arboretum n'était pas entretenu.

Mme GRIVOTET souligne qu'il y a beaucoup d'arbres qui n'ont pas survécu au climat du Loiret. Une décision a été prise d'arrêter de planter des arbres dans cet arboretum parce qu'il va être incorporé au projet parc de Loire. Cet « arboretum » dont l'appellation devra changer pourrait être utilisé pour l'installation de ruches et nous pourrions aussi y développer des animations.

L'éolienne présente sur ce site va être maintenue mais avec un nouveau système moins bruyant.

M. Alexandre LANSON précise que le système hydraulique actuel était trop bruyant et nous allons passer à un système électrique ce qui dérangera moins les riverains.

M. PONS indique qu'auparavant la distribution du courrier se faisait le matin et maintenant c'est l'après-midi. Il demande s'il est possible de demander à la Poste à quelle heure se fait la distribution.

Mme GRIVOTET indique que la Poste a son propre mode de fonctionnement, mais on pourra peut-être les questionner à ce sujet.

M. PONS remarque que le terrain de pétanque s'appellera dorénavant le boudrome et souligne qu'il y a d'autres jeux de boules en dehors de la pétanque (boules lyonnaises, provençales...) qui ne se jouent pas de la même façon et sur les mêmes terrains.

Mme GRIVOTET précise qu'il s'agissait avant tout de donner un nom à ce lieu et que la définition du boudrome est « un terrain aménagé pour l'entraînement et les compétitions de la pratique des jeux de boules »

M. ASSELOOS indique que toute façon il n'y a pas d'association de boules lyonnaises à Saint-Jean-le-Blanc.

M. BOURGOGNE revient sur la distribution du courrier. Il s'est renseigné à ce sujet et on lui a précisé que le facteur effectuait sa tournée comme il le désirait. C'est le facteur qui gère et décide s'il veut distribuer le courrier le matin ou l'après-midi, il suffit donc d'aller vérifier dans sa boîte aux lettres.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21H30.

Madame Françoise GRIVOTET,
Maire